

NUMERO DE CONTRAT : BTA0736107

**Attestation sur l'honneur de
L'INSTALLATEUR du système photovoltaïque**

Je soussigné(e) :

[Nom du signataire] : **FERNANDEZ Aurelien**
[Nom de l'entreprise installatrice] : **COURANT NATUREL**
[Adresse de son siège social] : **ZA de la Prade 81580 SOUAL**

En qualité de **gérant de Courant Naturel**

atteste sur l'honneur, en qualité d'installateur du système photovoltaïque objet du présent Contrat d'achat, qu'en date d'achèvement :

- Les ouvrages exécutés pour incorporer l'installation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et de réalisation visées par les normes, des règles professionnelles ou des évaluations techniques (traitant du produit, du dimensionnement de l'ouvrage et de l'exécution des travaux) produites dans le cadre d'une procédure collégiale d'évaluation, ou toutes autres règles équivalentes d'autres pays membres de l'Espace économique européen ;
- Pour les installations de puissance inférieure ou égale à 9 kWc dont la demande complète de raccordement est effectuée après le 30 septembre 2017, et pour toutes les installations dont la demande complète de raccordement est effectuée après le 31 décembre 2017, je dispose de qualification ou certification professionnelle pour la réalisation d'installations photovoltaïques qui corresponde au type d'installation réalisée et à la taille du chantier ;
- avoir installé des matériels de caractéristiques suivantes :
 - Panneaux :
 - > Marque : **JA SOLAR**
 - > Référence : **320Wc**
 - > Nom du fabricant : **JA SOLAR**
 - Connectique (si différent)
 - > Marque :
 - > Référence :
 - > Nom du fabricant :
 - Boitier (si différent) :
 - > Marque :
 - > Référence :
 - > Nom du fabricant :

Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente. J'indique avoir pris connaissance des sanctions pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts et, notamment, de l'article 441-7 premièrement du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Pour valoir ce que de droit.

Fait à **SOUAL**
Le **30/12/2019**

Nom, qualité et signature et cachet (Installateur)

FERNANDEZ Aurelien
Gérant de Courant Naturel

COURANT NATUREL

ZA de la Prade
81580 SOUAL
05 63 740 792 info@courantnaturel.com
EURL au capital de 37500 €
SIRET : 500 604 756 00022
APE : 4322B

Cette attestation est à remplir dès achèvement de l'installation et à renvoyer à EDF OA avec votre contrat signé.

Dès mise à disposition de votre contrat sur l'espace producteur sur le site <https://edf-oa.fr>, vous recevrez un courriel vous précisant les modalités de renvoi de ces documents